





**Commanditaire**

**Administration Communale de Reckange-sur-Mess**

83, rue Jean-Pierre Hilger  
 L-4980 Reckange-sur-Mess  
 Tél. : + 352 37 00 24 – 1  
 Fax : + 352 37 00 24 – 44  
 Internet : www.reckange.lu



**Mandataire**

**Luxplan S.A. Ingénieurs conseils**

4, rue Albert Simon  
 L – 5315 Contern  
 Tél : + 352 26 39 0 – 1  
 Fax : + 352 30 56 09  
 Internet : www.luxplan.lu



**N° de référence du projet :** 20200689-LP

**Référence rapport :** [20220914\\_C301 - Modif PAP-QE rue de la montée\\_20231128.docx](#)

Rapport rédigé par : Noémie KLOCKENBRING 11/2023  
 Rapport vérifié par :

**Modifications du rapport**

<i>Indice</i>	<i>Modifications</i>	<i>Date</i>
-	Version initiale	11/2023





# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>MOTIVATION .....</b>	<b>8</b>
	<b>PARTIE ECRITE DU PAP-QE .....</b>	<b>11</b>
	<b>PARTIE GRAPHIQUE DU PAP-QE .....</b>	<b>12</b>
	Situation légale .....	12
	Situation projetée .....	12
	Version coordonnée.....	12



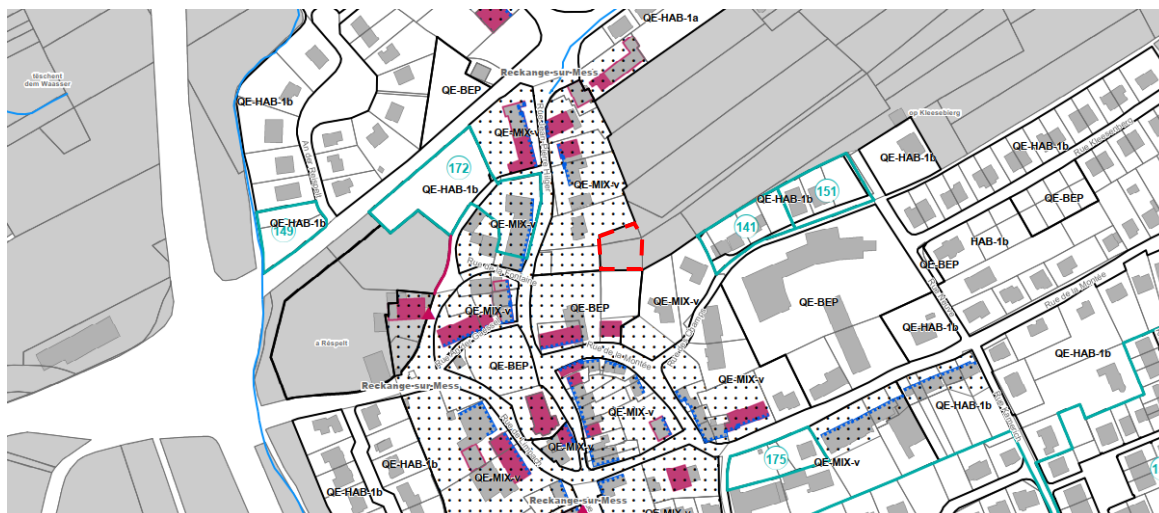


# 1 DESCRIPTION DU PROJET

Cette modification de la partie graphique du PAP-QE fait suite à la modification des parties écrite et graphique du PAG introduite parallèlement.

Projet :	Modification du plan d’aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) de la commune de Reckange-sur-Mess
Date d’approbation du PAP-QE	16.01.2020 (Ministre de l’Intérieur) 18434/80C, 80C/016/2018
Version du PCN utilisée	PCN 2022
Localités :	Reckange-sur-Mess, section cadastrale B
Superficie du site concerné :	Parcelle n°766/6149 partie : 590 m <sup>2</sup> Parcelle n°766/6150 : 230 m <sup>2</sup>
Nombre d’habitants de la commune de Reckange-sur-Mess <sup>1</sup> :	2 758 habitants (10.2023)
Nombre d’habitants de la localité de Reckange-sur-Mess <sup>2</sup> :	1 144 habitants à Reckange-sur-Mess (10.2023)
Modifications envisagées :	Cette demande de modification résulte du souhait de la commune de Reckange-sur-Mess de créer pour les besoins de l’école une zone destinée à accueillir un jardin. Cette extension relève de l’arrondissement du périmètre d’agglomération sur une faible surface (820 m <sup>2</sup> ). La partie écrite est également modifiée pour inclure à la partie écrite du PAP-QE l’article relatif au nouveau quartier « QE BEP-Jard-Ec ».

**Figure 1 : Situation des parcelles concernées par la modification de la partie graphique du PAP-QE**



Source : Administration communale de Reckange-sur-Mess, Luxplan SA janvier 2020, (PCN 2017)

<sup>1</sup> Données communales 10/2023

<sup>2</sup> Données communales 10/2023







L'administration communale de Reckange-sur-Mess souhaite aménager les parcelles n°766/6149 et n°766/6150 sises rue de la Montée et rue des Champs dont elle est propriétaire pour en faire un jardin pédagogique à l'usage de l'école communale.

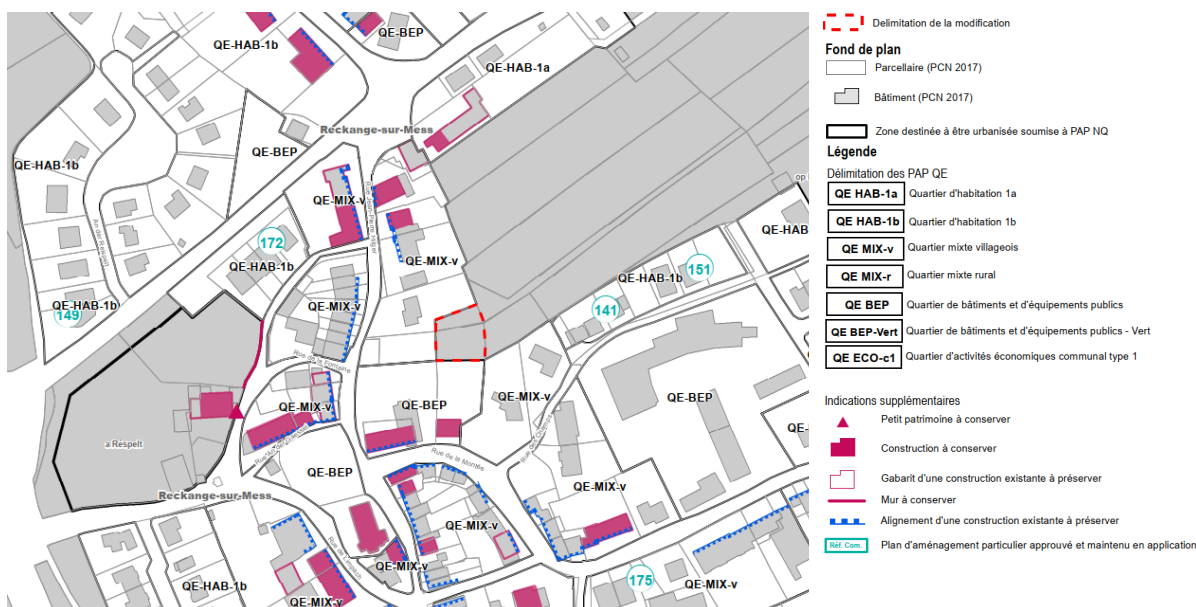
La zone créée fait l'objet d'un nouvel article dans la partie écrite du PAP-QE, car conformément à l'avis 2.3 rendu par le Ministère de l'Environnement son mode d'utilisation du sol doit être limité à des activités de jardinage et les prescriptions dimensionnelles de la partie écrite ne doivent permettre que l'édification de constructions légères en relation directe avec celles-ci (abri de jardin, toilettes sèches pour les élèves par exemple).

La commune considère donc que le reclassement de ces parcelles en « Quartier de bâtiments et d'équipements publics – jardin d'école » sera plus approprié à leur destination future.

### 2.1.1 SITUATION LEGALE

Dans le PAP-QE les parcelles concernées par la présente modification sont inscrites en dehors du périmètre constructible, en zone AGR dans le PAG.

Figure 3 : Extrait du PAP-QE en vigueur approuvé le 16.01.2020 – rue de la Montée

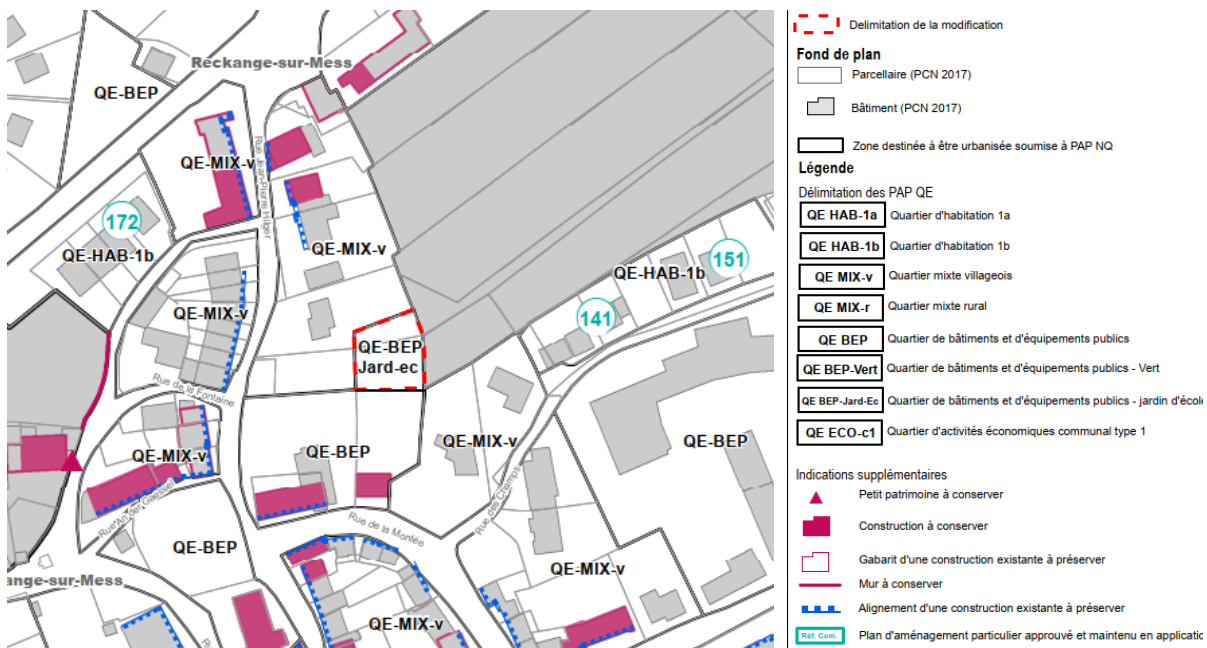


Source : Administration communale de Reckange-sur-Mess, Luxplan SA janvier 2020, (PCN 2017)

## 2.1.2 MODIFICATION DEMANDEE

Cette modification ne concerne que les parcelles n°766/6149 (pour partie) et n°766/6150 (en entier) situées en zone verte, qui seront reclassées en « Quartier de bâtiments et d'équipements publics – jardin d'école » [QE BEP-Jard-Ec].

Figure 4 : Proposition de modification de partie graphique – rue de la Montée



Source : Luxplan SA, février 2024

## PARTIE ECRITE DU PAP-QE

La partie écrite proposé pour le nouvel article « QE BEP-Jard-Ec » est le suivant :

### ART. 4.3. RÈGLES APPLICABLES POUR LE QUARTIER DE BÂTIMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS « JARDIN D'ÉCOLE » « QE BEP-JARD-EC »

#### ART. 4.3.1. REcul DES CONSTRUCTIONS

Les reculs\* des constructions\* sont définis librement en fonction des besoins.

#### ART. 4.3.2. TYPE ET DISPOSITION DES CONSTRUCTIONS HORS SOL ET SOUS-SOL

Seules sont autorisées les constructions\* légères et non permanentes et sans fondations.

Les constructions\* peuvent être implantées de manière isolée ou groupée.

Les constructions\* doivent s'intégrer de façon harmonieuse dans le tissu bâti environnant.

#### ART. 4.3.3. NOMBRE DE NIVEAUX

##### ART. 4.3.3.1 NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX HORS-SOL

Le nombre de niveaux\* pleins autorisé est d'un (1) niveau, soit un rez-de-chaussée.

##### ART. 4.3.3.2 NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX EN SOUS-SOL

Les niveaux en sous-sol sont interdits.

#### ART. 4.3.4. HAUTEURS DES CONSTRUCTIONS

La hauteur des constructions\* légères projetées est définie en fonction des besoins, mais elle doit garantir une intégration harmonieuse des constructions\* projetées dans leur espace bâti proche.

#### ART. 4.3.5. NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENT PAR BÂTIMENT

Les logements\* sont interdits.



## PARTIE GRAPHIQUE DU PAP-QE

La présente demande de modification du PAP-QE en vigueur de la commune de Reckange-sur-Mess concerne les deux parcelles n°766/6149 (pour partie) et n°766/6150 (en totalité), de la section B de Reckange-sur-Mess situées en dehors du PAP-QE, et leur reclassement en QE-BEP-Jard-Ec.

### SITUATION LEGALE

- **PAP-QE – Plans de la situation légale :**

Extrait du PAP-QE en vigueur de la commune de Reckange-sur-Mess, localité de Reckange-sur-Mess  
(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN) ; Echelle : 1 : 2 500)

### SITUATION PROJETEE

- **PAP-QE – Plans de la situation projetée :**

Plan de la situation projetée du PAG de la commune Reckange-sur-Mess, localité de Reckange-sur-Mess  
(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN) : Echelle : 1 : 2 500)

### VERSION COORDONNEE

- **PAP-QE – Plans de la version coordonnée :**

Plans de la version coordonnée du PAP-QE des localités de Reckange-sur-Mess, de Reckange Nord, de Pissange, de Roedgen, de Ehlange, de Wickrange, an der Saift, et de Limpach.

(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN 2017) : Echelles : 1 : 2 500)



## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation des parcelles concernées par la modification de la partie graphique du PAP-QE .....	7
Figure 2 : Parcelles concernées par la présente demande de modification .....	8
Figure 3 : Extrait du PAP-QE en vigueur approuvé le 16.01.2020 – rue de la Montée .....	9
Figure 4 : Proposition de modification de partie graphique – rue de la Montée .....	10